Madame.–

Comme pour les grands fraix, et despens, que les habitans de [illegible] et de la ville [illegible] continuellement, pour la deffence du païs de Walcheren, contre les hostilitez du duc d'Alve, et de ses adherens, ilz se trouvent en quelque contrepesse de bledz, aussi de pouldres, Et qu'à ce regard pour en faire provision pour au besoing ne se trouver faulte, et par la commune [illegible] ilz sont deliberez d'achapter quelque [illegible] quantité de bledz, et quelques pouldres au Royaulme de vostre Ma^te, [illegible] famine. Seullement pour supplier [illegible] bien humblement, qu'à vostre accoustumée benignité et clemence, il plaise à vostre Ma^te qu'ilz pourront les bledz et pouldres, par eulx ou leurs deputez, achapter en Angleterre, mesme hors vostredit Royaulme vers le païs de Walcheren, à quelque [illegible] et à eulx leur accorder, telles seuretez, qu'ilz auront besoing en considerant du bien [illegible] que lesdites [illegible] de Walcheren ont à la [illegible] de la cause chrestienne et commune. Et ce faisant vostre Ma^te asseurera ceulx dudit Walcheren, et moy demeureray eternellement obligé à Dieu pour la tresheureuse prosperité de vostre Ma^te, comme aussy moy particulierement me mectray de mectre ma vie en hazard en tous lieux ou service de vostre Ma^te le requerra.–

Madame, baisant tres humblement les mains de vostre Ma^te, je supplie le Createur eternel vous faire à tousiours prosperer au comble de tous nobles desirs de vostre Ma^te. Escript à [illegible], ce [illegible] jour de [illegible] 1573.–

De vostre Ma^te

Treshumble et tresobeissant
Serviteur

Gu^lle de Mals[illegible]

140